

La Normalisation Toponymique et les Systèmes de Translittération

Par *Brahim ATOUI*,
INCT, Chef de projet PNR, CRASC

ملخص:

يعالج هذا المقال ترميز الأسماء الجغرافية و أنظمة النقل بتغيير حروف لغة لحروف لغة أخرى؛ و يتناول بالتفصيل مختلف أنظمة نقل الحروف العربية إلى الحروف اللاتينية، السارية المفعول في العالم العربي.

Résumé :

Cet article traite de la normalisation des noms géographiques et des systèmes de translittération ; il fait également un constat détaillé des systèmes de translittération des caractères arabes aux caractères latins, en vigueur dans le monde arabe.

Abstract :

This article deals with geographical names normalization and transliteration systems; it treats in details transliteration systems of Arabic characters to Latin characters in use in an Arabic word.

I. La Normalisation :

En quoi consiste la normalisation ?

La normalisation consiste au traitement d'un toponyme suivant un ensemble d'éléments normatifs donnés ; c'est l'établissement par une autorité toponymique reconnue d'un ensemble de règles et de critères normatifs applicables au traitement uniformisé de toponymes ; elle a essentiellement pour objectif de garantir l'univoieité du toponyme c'est à dire une manière unique d'écrire et de désigner un lieu.

Il existe trois niveaux de normalisation : la normalisation nationale, la normalisation régionale et la normalisation internationale.

I.1 La Normalisation Nationale :

c'est normaliser les noms géographiques à l'échelle d'un état et veiller à ce que chaque nom de lieu ait une seule forme d'écriture.

La normalisation Nationale s'occupe en premier lieu :

- de formuler des principes, des règles et des procédures à respecter dans la dénomination, le choix et l'écriture des lieux géographiques.

- de veiller à ce que chaque lieu ait un nom et un seul nom c'est à dire l'unicité aussi bien dans la dénomination que dans l'écriture.

- de procéder à l'élimination des noms parallèles quels qu'ils soient : officiel / populaire ou officiel / officiel.

La normalisation nationale s'entend de la régularisation des formes écrites des noms géographiques et de leurs applications dans un même pays par une autorité gouvernementale ; elle est donc le processus par lequel un organisme autorisé (National ou International) fixe la forme et l'orthographe des noms géographiques à l'intention des usagés.

Cette normalisation a pour but donc, de fixer la forme normalisée de chaque nom officiel et de veiller à ce que ce nom soit appliqué à un lieu, un détail ou une région donnée.

La normalisation nationale sert de normalisation à l'échelle régionale et internationale.

I.2 La Normalisation Régionale :

Le deuxième stade de la normalisation est la normalisation régionale. Dans une aire linguistique et géographique partagée par plusieurs pays les noms désignant les mêmes lieux, doivent avoir une forme identique, à l'exemple des pays du Maghreb et du monde arabe.

S'il n'y a pas de normalisation nationale on ne peut parler de normalisation régionale. Le deuxième palier donc c'est celui qui se situe à un niveau supranational mais doit être dans une même aire linguistique et au besoin géographique.

Les états appartenant à une même aire linguistique et à plus forte raison une même aire géographique devraient s'entendre sur les normes et les principes de traitement des noms géographiques ; il doivent avoir la même politique en ce qui concerne le choix et l'usage des termes génériques, l'emploi de la majuscule, du trait d'union, l'emploi de l'article, l'emploi des chiffres ... etc.

Il doivent surtout s'entendre sur le système de passage de leur alphabet (s'il n'est pas latin) à l'alphabet latin. Ce point sera traité en détail plus bas.

I.3 La Normalisation Internationale :

La normalisation nationale et la normalisation régionale (s'il y a lieu) servent de normalisation internationale.

Cette dernière vise à une uniformisation optimale des formes orales ou écrites de la majorité des noms géographiques terrestres et extraterrestres par la concertation sur le plan national et international des activités toponymiques de l'ensemble des nations en fixant les équivalents dans les diverses langues et les systèmes d'écritures concernés.

Partant du principe de l'univoieité du nom, la normalisation internationale vise à avoir dans l'usage internationale à ce que tout nom de lieu devrait avoir une forme unique et des formes inter alphabétiques équivalentes reconnues.

Elle vise également à l'élimination de l'emploi des exonymes c'est à dire les noms adaptés vers chacune des langues d'usage appelés couramment "noms conventionnels" ; un exonyme est un nom géographique utilisé dans une langue pour désigner un lieu situé en dehors du territoire dont cette langue est la langue officielle.

II. Les Systèmes de Translittération :

Dans un monde sans frontière du point de vue de l'échange des informations et des communications, qui avec l'apparition d'Internet, favorisent les contacts entre les différents pays de ce monde, la confusion des noms des lieux et la mobilité orthographique d'un même nom de lieu sont difficilement acceptables.

Il est admis dans notre monde actuel, que les noms géographiques écrit aux moyens d'alphabet ou de caractères autres que l'alphabet et les caractères latins soient dans tout les cas, transposés dans l'alphabet latin et ce dans l'intérêt non seulement d'un usage international mais également pour l'intérêt de la recherche scientifique.

Afin de faciliter la compréhension sur le plan international, il faudra que tout les pays conviennent d'utiliser un même système normalisé de translittération pour transposer les alphabets ou caractères non latins dans l'alphabet latin.

Avant de continuer procédant d'abord à certaines définitions : Qu'est-ce qu' un système de translittération ou de transcription ?

Un système de translittération est un procédé consistant à enregistrer les signes graphiques d'un système d'écriture en signes graphiques dans un autre système d'écriture.

Par contre un système de transcription est un procédé consistant à enregistrer les éléments phonologiques et / ou morphologiques d'une langue dans un système d'écriture donné.

Aussi bien dans la transcription que dans la translittération, l'existence de graphies ou de sons qui ne possèdent pas l'alphabet de la langue d'aboutissement, nécessitent l'emploi de signes diacritiques qui permettent de distinguer systématiquement les diverses catégories de sons ou les voyelles longues et brèves, exemples : « a, i : brèves, a , i longues, en ajoutant le « - » pour les différencier, ou consonnes non vélarisées : h, s, t, d de ceux vélarisées : d, t, h, s.

II.1 Systèmes de Translittération des caractères Arabes aux caractères Latins:

Le Groupe des Experts des Nations Unis chargé des systèmes de translittération a mis au point plus de 65 systèmes d'écritures non latins. 28 de ses systèmes ont été adoptés par les pays concernés parmi lesquels celui de l'Arabe dénommé système de Beyrouth amendé ,1972 adopté par les pays arabes en 1971.

C'est un système mis en conjointement par le PCGN (G.B) et le BGN (USA) en 1956, revue et adopté par le Groupe des Experts de la Conférence des Nations Unis pour la normalisation des noms géographiques par sa résolution N°II / 8 en 1972.

II.1.1 Le système de Beyrouth amendé en 1972 :

Lettres arabes	Translittération
ع	,
ا	-
ب	b
ت	t
ث	th
ج	j
ح	h
خ	kh
د	d
ذ	dh
ر	r
ز	z
س	s
ش	sh
ص	š

Lettres arabes	Translittération
ض	d
ط	t
ظ	z
ع	,
غ	gh
ف	f
ق	q
ك	k
ل	l
م	m
ن	n
ه	h
و	w
ي	y

Lettres arabes	Translittération
اَ	a
اِ	i
اُ	U,o
آ	ā
إِ	ī
يُ	ū
أَ	Á

Dédoublement de l'article AL devant les lettres dites solaires (t, th, d, dh, r, z, s, sh, s, d, t, z, l, n)

L'Institut National Géographique de France, a mis en place de son coté, en 1967 un autre système de translittération de l'Arabe vers les caractères latins ; ce système est inspiré de la phonétique française.

Lettres arabes	Translittération
أ	a, e, é, è
ب	b
ت	t
ث	th
ج	j, dj
ح	h
خ	kh
د	d
ذ	dh
ر	r
ز	z
س	s
ش	ch
ص	ç
ض	d
ط	t
ظ	d, z
ع	,
غ	gh
ف	f
ق / ق	q / g, gu
ك	k
ل	l
م	m
ن	n, ne
هـ	h
و	ou
ي	y, î, î
—	a, e
—	i
—	ou
—	Dédoublément
ي	î
و	où, ô
ة	a
أ	a
ى	a

Beyrouth, 1972	IGN, 1967	Observations
a	a, e, é, è	En fonction de la prononciation
ā	â, ê	En fonction de la prononciation
á	a	
d	d	
h	h	
i	i, e	En fonction de la prononciation
ī	î, ê	En fonction de la prononciation
j	dj, j	En fonction de la prononciation
n	n, ne	ne à la fin du mot et après a, e, i, o, à l'exception de ben et bin
q	q, g, gu	gu devant e et i
s	s, ss	ss entre 2 voyelles
š	s, ç	
sh	ch	
ṭ	t	
u	ou, o	En fonction de la prononciation
ū	où, ô	En fonction de la prononciation
w	ou	
y	i, î, y	y entre 2 voyelles ou au début du nom
z	d et z	sifflante sonore emphatique
ء	non noté	Hamza

Nous constatant actuellement, que les pays du Maghreb arabe, moins la Libye, s'il n'ont pas jusqu'à ce jour adoptés officiellement de système de translittération, n'utilisent pas moins en partie le système français, alors que ceux du Machrek arabe utilisent pour la plupart le système dit de Beyrouth.

Références Bibliographiques:

* Atoui (B), Toponymie et Espace en Algérie, imp, EPA, El Achour, 1998.

* Différentes publications de l'ONU relatives aux Conférences sur la normalisation des noms Géographiques.